

F o c u s s u r

Focus sur :

Le deuxième atelier de la FiND

Comptes-rendus d'évènements scientifiques :

- Le troisième atelier de la FiND
- Conférence d'Antoine Garapon au sujet de son livre « Pour une autre justice, la voie restaurative »

-

Présentation de la thèse : « Anatomie du sexe juridique » par Audrey Boisgontier

Les jeunes chercheurs :

- Liste d'aptitude aux fonctions de Maître de conférences
- Les dernières soutenances

Publications

Les dernières publications

Agenda des futures manifestations



Lors du 2^e atelier de la FiND, mardi 31 mars 2026, Olivier Leclerc a présenté son livre « Déontologie de la recherche et intégrité scientifique » paru au PUF en 2025

Olivier Leclerc explore l'émergence, en Europe et en France, de politiques publiques visant l'intégrité scientifique, apparues au seuil des années 2000 dans le sillage des pratiques états-uniennes. Pour la France, Olivier Leclerc retrace la genèse de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche (2015), du rapport Corvol (2016), restitue la mise en place de l'Office français de l'intégrité scientifique (2017) et la construction de la loi de programmation pour la recherche (LPR, 2020).

L'étude distingue déontologie, éthique et intégrité, tout en montrant qu'elles se recoupent. Leurs différences résident à la fois dans leur portée et dans leur nature. La déontologie concerne un ensemble de règles relatives au bon exercice d'une activité professionnelle, incluant l'intégrité scientifique lorsqu'il s'agit de la production des savoirs. Elle se limite à des règles de bon comportement dans un secteur précis, comme celui de la recherche ou de l'enseignement. L'éthique, quant à elle, concerne des questions de valeurs et de choix de société, souvent discutées collectivement (ex. de l'expérimentation animale). Enfin, l'intégrité scientifique est une composante de la déontologie, spécifique à la production de connaissances scientifiques.

Elle se caractérise principalement par l'ensemble des règles et valeurs qui doivent régir les activités de recherche pour en garantir le caractère honnête et scientifiquement rigoureux.

Cela passe aussi par la lutte contre la falsification ou le plagiat de données. Se confrontent alors pression de la productivité, autonomie de la recherche et encadrement légal, Olivier Leclerc interrogeant l'efficacité de ce dernier.

A l'heure où se trouve remise en question la liberté des chercheurs, à la fois dans leur production scientifique et dans leur message pédagogique, la lecture de cet ouvrage est plus que salutaire.

L'équipe de la FIND



Lors du 3^e atelier de la FIND, mardi 21 avril 2026, Sophie Grosbon présente son ouvrage « Libre échange agricole face à l'urgence climatique » (Paris, Quae, 2025). Le sujet est pour le moins brûlant, intégré dans une relation triangulaire à laquelle participent agriculture et libre-échange.

Sophie Grosbon examine en effet comment les accords de libre-échange (ALE) ont historiquement favorisé un modèle productiviste intensif, souvent incompatible avec les objectifs de la COP 21. Elle constate aussi que les propositions du GIEC d'atténuation du changement climatique autour de deux axes (gestion des terres et gestion de la demande) ont un coût économique car elles visent à contraindre les pratiques agro-alimentaires.

De fait, s'il est loisible de critiquer l'ordre économique mondial, l'application de règles strictes en matière de mode de production conduit souvent à une perte de compétitivité. Pour autant, les clauses de sauvegarde sont essentiellement temporaires et les clauses de réciprocité sont difficilement crédibles.

Au-delà du seul problème de l'empreinte carbone du transport longue distance, le véritable souci réside dans la spécialisation géographique qui encourage la déforestation et l'usage massif d'intrants chimiques.

L'ouvrage explore donc les mécanismes juridiques récents (comme le CETA ou le Mercosur), pointant leur manque de "dents" en matière environnementale.

Elle propose une refonte du droit commercial international vers un "protectionnisme écologique" légitime, permettant aux États d'imposer des clauses de miroir. L'idée est de subordonner l'accès au marché au respect de normes de durabilité strictes.

Enfin, l'ouvrage plaide pour une souveraineté alimentaire durable, où le commerce ne serait plus une fin en soi mais un outil de résilience face aux chocs climatiques. Pour y parvenir, Sophie Grosbon suggère la multiplication de « contrats sociaux » afin de développer un système agricole sans vocation compétitive et encourager le développement de pratiques sobres afin de relocaliser les choix collectifs et aboutir à un système agricole solidaire, prenant en compte tout à la fois les intérêts des consommateurs et ceux des producteurs.

L'équipe de la FIND

Autour du livre d'Antoine Garapon, Pour une autre justice. La voie restaurative

Antoine Garapon
Pour une
autre justice
La voie restaurative

DEMAIN NOUS JUGERA

[pdf]

Le 23 mars 2026, à l'invitation du CDPC, Antoine Garapon est venu présenter son livre : Pour une autre justice ; La voie restaurative.

Magistrat, Antoine Garapon a été juge des enfants, enquêteur international sur les atrocités de masse, expert sur la justice transitionnelle et membre de la CIASE (commission d'enquête sur les abus sexuels dans l'église). Il dirige la commission reconnaissance et réparation (CRR) pour les victimes d'agression sexuelle commises par les religieux. Il a été aussi l'animateur de l'émission « Esprit de justice » sur France Culture

« La justice actuelle offre ce curieux paradoxe, que les crimes les plus graves sont les moins réprimés. Qu'il s'agisse de l'inceste, de la torture ou des agressions sexuelles commises sur des mineurs par des prêtres, voire du viol, les procès sont rares rapportés à la masse de ces crimes et les peines moins nombreuses encore »

Comment expliquer ce phénomène ?

L'auteur défend l'idée que face à certains crimes très graves – inceste, violences sexuelles, crime de masse, la justice pénale classique atteint ses limites. Elle peut établir une culpabilité et punir mais elle ne suffit pas à réparer la victime, restaurer sa parole et reconstruire un lien humain brisé.

Il est nécessaire de changer de paradigme et de mettre non pas l'accusé mais la victime au cœur du procès.

Si on veut comprendre une violence sexuelle, il faut regarder ce qui se passe à l'intérieur de la vie des victimes. On examine la biographie de la personne, l'histoire de sa vie, ses étapes. Il faut sortir de l'approche formaliste du procès-recherche de preuve, qualification des faits- et adopter une approche morphologique. La victime ne doit être réduite à sa souffrance. Il faut également prendre en compte son empêchement d'être. Confronté à l'irréparable, l'agresseur s'installe chez vous. La personne se détruit elle-même. Des droits de l'homme fondamentaux comme l'égalité ou la liberté deviennent inopérants. Quelle égalité face au traumatisme ? De quelle liberté dispose-t-on quand on a subi un viol ? « Le droit se montre impuissant à garantir effectivement le droit des sujets à la liberté ». Antoine Garapon alimente sa conférence d'exemple de personne dont la vie a été bouleversée à la suite d'un viol. C'est la théorie de l'effondrement.

« Les victimes ne réclament pas seulement une « autre justice » mais une meilleure justice, plus attentive au réel et moins technique, soustraite au monopole des professionnels, plus proche de la chair et de la vie ; une justice qui se réalise certes par des procès en bonne et due forme quand ils sont possibles mais qui recherche également d'autres formes à la place ou à côté des procès »

La justice restaurative met la victime au centre du dispositif. La victime est une personne dont la parole, les besoins, les attentes comptent pleinement. Cette justice vise à la reconstruction : mieux comprendre ce qui s'est passé, obtenir une forme de reconnaissance du tort subi, retrouver une forme d'apaisement. Elle contribue à rompre l'isolement souvent provoqué par le traumatisme. La démarche est complémentaire de la justice pénale. La rencontre entre victime et agresseur n'a pas pour but de punir mais de redresser la relation. L'objectif est d'essayer de rendre à la victime la part d'énergie vitale qui lui a été enlevée au terme d'un échange qui sollicite tout le groupe social. Une conférence très stimulante « pour une autre justice »

Présentation de la thèse : Anatomie du sexe juridique

Anatomie du sexe juridique : analyse de la reconfiguration d'une catégorie à l'aune de l'autonomie individuelle

Thèse réalisée sous la direction de Stéphanie Hennette Vauchez
Soutenue le 11 décembre 2025 à l'Université Paris Nanterre

Le sexe juridique est en proie à des évolutions remarquables. Avec la montée en puissance du principe d'autonomie individuelle – soutenue tant par le droit des droits humains que le droit de la non-discrimination –, les personnes trans ont désormais le droit de modifier la mention de leur sexe à l'état civil, et un nombre croissant d'ordres juridiques reconnaît la mention d'un sexe neutre pour les personnes intersexes et/ou non-binaires. Cette reconfiguration fait donc apparaître une résistance : si les contours de la catégorie juridique de sexe évoluent, sa pertinence au sein de l'ordre juridique n'est quant à elle jamais questionnée.

Ma thèse prend alors pour point de départ l'interrogation suivante : pourquoi existe-t-il encore un sexe juridique ? Autrement dit, comment expliquer que, malgré la consécration d'un droit à l'autodétermination, le sexe soit maintenu comme catégorie d'identification des individus ? Afin d'appréhender cette sexualité jugée nécessaire de la personne juridique, c'est une analyse théorique de la catégorie juridique de sexe qui est ici proposée.

Pour cela, ma démarche consiste à faire un usage théorique du droit comparé. Au lieu de m'en tenir à une comparaison entre le droit français et un autre ordre juridique précisément identifié, je m'appuie sur une pluralité d'ordres juridiques (droit international et régional des droits humains, droit de l'Union européenne, mais aussi législations nationales canadienne, états-unienne, hongroise ou encore mexicaine) afin de tendre vers une analyse globale de la catégorie de sexe. Une telle approche permet de mettre en avant la contingence des règles relatives au sexe juridique et par-là, leur absence de nécessité. Par exemple, alors que la Cour de cassation française énonce en 2017 que la bicatégorisation est « nécessaire à l'organisation sociale et juridique, dont elle constitue un élément fondateur »¹, le juge constitutionnel belge considère au contraire en 2019 que l'absence de moyen d'identification pour les personnes non-binaires est contraire à la Constitution². Mais ce recours spécifique au droit comparé permet également de mettre en évidence la dimension universelle de la catégorie juridique de sexe : dans l'ensemble des ordres juridiques, cette catégorie occupe – quelle que soit sa forme – une fonction centrale dans l'identification des individus.

Ma recherche formule dès lors l'hypothèse suivante : la catégorie juridique de sexe sert en réalité de vecteur à une *idéologie*, et cette idéologie, c'est le sexe lui-même. En d'autres termes, le sexe n'existe pas en soi, il est une idée, une croyance qui participe à maintenir un système au sein duquel la personne juridique *doit* être sexuée. Cette hypothèse du sexe comme idéologie conduit, dans une approche prospective, à repenser les rapports entre l'État et les individus. Elle ouvre en effet la voie à une réflexion sur un désengagement de l'État à l'égard de l'idéologie du sexe, dans une logique de neutralité comparable à celle qui prévaut en matière de croyances. La mention du sexe serait alors supprimée, ce qui invite, dans une approche

¹ Cass., 1^{ère} civ., 4 mai 2017, n° 16-17.189.

² Cour constitutionnelle belge, 19 juin 2019, n° 99/2019.

prospective, à imaginer comment toute une série de règles juridiques (relatives à la parité, à la lutte contre les discriminations, à l'organisation des compétitions sportives ou encore à la privation de liberté) pourraient être repensées.

Le jury de soutenance était composé des Professeur-es Florence Bellivier, Marie-Xavière Catto, Véronique Champeil-Desplats, Albane Geslin, Stéphanie Hennette-Vauchez, et Darren Rosenblum.

La thèse est accessible [en ligne](#) sur la plateforme HAL.fr.

Audrey Boisgontier, docteure en droit public de l'Université Paris Nanterre, chercheuse associée au Centre de Théorie et Analyse du droit (CTAD), qualifiée aux fonctions de maîtresse de conférences (Section 02).

Les jeunes chercheurs

Les qualifications aux fonctions de maître de conférences

En droit privé :

Eleonora CERVELLERA, *Le temps de la justice pénale : étude sur les liens entre prescription et délai raisonnable en droit français et droit italien*, Université de Nanterre, 2025, R. Parizot & M. Caianiello (dir.)

En droit public :

Audrey BOISGONTIER, *Anatomie du sexe juridique : analyse de la reconfiguration d'une catégorie à l'aune de l'autonomie individuelle*, 11 décembre 2025, Université Paris Nanterre, S. Hennette-Vauchez (dir.)

Fiona GUILLAUDIN, *Le discours de haine en droit international*, 17 juin 2025, Université de Paris Nanterre, A-L Chaumette (dir.)

Rachel LUCAS, *La bonne administration de la justice devant les juridictions internationales*, 19 septembre 2025, Université Paris Nanterre, M. Ubeda-Saillard (dir.)

Mathilde VIGNÉ, *Le dommage environnemental en droit international*, 27 novembre 2025, Université Paris Nanterre, M. Forteau (dir.)

En sciences politiques :

Guillaume CORNU, *Les "hommes du président". Sociohistoire d'une autorité déléguée dans la présidentialisation de la Ve République*, 28 novembre 2025, Université Paris Nanterre, A. Collovald & A. Skornicki

Mégane ERBANI, *Des "manifestes pour tous" au retrait de l'école. Quand des alliances militantes improbables fondent un réseau conservateur durable*, 21 novembre 2025, Université Paris Nanterre, A. Collovald & C. Le Digol (dir.)

Nicolas TARDITS, *La fabrique du consentement parlementaire. Le corps législatif du Second Empire*, 19 septembre 2025, Université Paris Nanterre, É. Phelippeau & C. Le Dlgol (dir.)

Les récentes soutenances de thèses

Le 2 avril 2026, **Yarai TOLEDO BARIOS** a soutenu sa thèse en droit public sur le thème « **Le principe de précaution environnementale : fondements et projection dans l'ordre juridique cubain** » sous la direction de Eric Millard Albacete (CTAD) et Andry Matilla Correa (Université de La Havane)

Le 10 avril 2026, **Anna TAGLIABUE** a soutenu sa thèse en sciences politiques sur le thème « **Faire frontière. La construction des zones d'attente aéroportuaires** » sous la direction de Eric Phélippeau, (ISP), Karen Akoka et Clélia Bartoli (Université de Palerme)

Le 6 mai 2026, **Nina LASBLEIZ** a soutenu sa thèse en droit public sur le thème « **Le contrôle des algorithmes publics** » sous la direction de Lucie Cluzel-Métayer (CRDP)

Le 15 mai 2026, **Siddarth CHOUDHARY** a soutenu sa thèse en droit privé sur le thème : « **Nouveaux défis pour la sécurité sanitaire : vers un cadre juridique et politique global face à l'ennemi invisible** » sous la direction de Régis Lanneau et Stéphanie Rohlfing-Dijoux (CRDP)

Le 5 juin 2026, **Lisa DUMAZET**, soutiendra sa thèse en droit public sur le thème : « **La réparation du préjudice causé aux personnes privées en droit international** », sous la direction de Pierre Bodeau-Livinec (CEDIN)

Ouvrages, Direction d'ouvrages

Bourdair-Mignot Camille, Gründler Tatiana (et Claire Etchegaray), *Petit lexique juridique de la fin de (la) vie*, Lefebvre Dalloz, février 2026 : <https://boutique.lefebvre-dalloz.fr/petit-lexique-juridique-de-la-fin-de-la-vie.html>

Chambost Anne-Sophie (avec Patrick Charlot, Nathalie Droin, Delphine Espagno-Abadie) (dir.), *Le socialisme juridique par le droit (fin XIXe – début XXe siècle)*, mdd, 2026 : <https://2ercug-k1.myshopify.com/products/4281-le-socialisme-par-le>

Sauphanor-Brouillaud Natacha (avec C. Aubert de Vincelles) dir., *L'obligation de réparation, Etude à partir de la directive 2024/1799*, Rapport de la Chaire droit de la consommation, avec les contributions de G. Cattalano, G. Chantepie, V. Lasbordes - de Virville, P.-G. Marly, S. Raimond, Lextenso, 2026

Rapport

Forteau Mathias, Troisième rapport à la Commission du droit international sur les Accords internationaux juridiquement non contraignants, A/CN.4/790, 3 février 2026, 56 p. (accessible dans les six langues officielles des Nations Unies ici: <https://legal.un.org/docs/?symbol=A/CN.4/790>)

Chapitres ou articles dans des ouvrages collectifs

Borrillo Daniel, « Déconfiner la bioéthique à la française » dans Mark Antaki et Étienne Cossette-Lefebvre, dir., *Déconfiner le droit privé*, 7

Sherbrooke (QC), Éditions juste titre, coll. « Les mondes du droit », 2026, aux pp. 81–93.

Boucobza Isabelle, « La tentation du présidentielisme », in *La constitution italienne, Perspectives depuis la France*, E. Bottini, F. Lafaille, N. Perlo (dir.), Éditions de la Société de législation comparée, pp. 65-80

Forteau Mathias (avec O. Corten) « Commentary of Article 52 », in O. Corten, P. Klein, V. Koutroulis, A. Lagerwall (dir.), *The Vienna Conventions on the Law of Treaties. A Commentary*, 2^d ed., Oxford University Press, 2026, pp. 1361-1384

Tricot Juliette, « Principe Ne bis in idem entre Etats membres », in V. Michel, S. Fucini, D. Mas (dir.), *Décision-cadre relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remise entre États membres, Commentaire article par article*, Bruylant, mars 2026, p. 119 et s.

Tricot Juliette, « Poursuites dans l'Etat d'exécution », in V. Michel, S. Fucini, D. Mas (dir.), *Décision-cadre relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remise entre États membres, Commentaire article par article*, Bruylant, mars 2026, p. 175 et s.

Tricot Juliette, « Décision de non-poursuite, fin de poursuite ou faisant obstacle à l'exercice des poursuites », in V. Michel, S. Fucini, D. Mas (dir.), *Décision-cadre relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remise entre États membres, Commentaire article par article*, Bruylant, mars 2026, p. 189 et s.

Tricot Juliette, « Principe Ne bis in idem et Etats tiers », in V. Michel, S. Fucini, D. Mas (dir.), *Décision-cadre relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remise entre États membres, Commentaire article par article*, Bruylant, mars 2026, p. 229 et s.

Articles de revue

Alix Julie et Cahn Olivier, « Normativisme rétroactif et antiterrorisme. L'AMT à l'épreuve des "cas-frontière" », *RSC* 2026 n° 1, p. 221-237.

Alix Julie, « Financement du terrorisme et délinquance d'entreprise », *Gaz. Pal* 2026 n° 12, 14 avril 2026.

Domina Mariia, « Union de l'épargne et de l'investissement : pour un code européen des marchés de capitaux », *Lamy Droit des affaires*, 2026, n° 224, pp. 38-43.

Latty Franck, « Comment faire progresser le droit international en milieu hostile. Etat des forces normatives à l'occasion du centenaire de la Branche française de l'Association de droit international », direction du dossier paru in *Journal de droit international (Clunet)*, 2026/2, avril-mai-juin 2026, pp. 493-524, et « Introduction : un centenaire en milieu hostile », *ibid.*, pp. 494-497

Pasquier Thomas, « Les droits du salarié d'accéder à la preuve », *Dr. Social* 2026, n° 5, p. 436

Pichard Marc, « L'article 48 de la Convention d'Istanbul et la médiation familiale », *Gaz. Pal.* 21 avril 2026 n° 13, p. 38 et s.

REGINE, Panorama "Droit et Genre", *Recueil Dalloz*, 22 avril 2026, p. 735 et s.

Sauphanor-Brouillaud Natacha (avec H. Aubry et E. Poillot), Panorama Droit de la consommation, Janvier 2025-Décembre 2025, *Recueil Dalloz* 2026, p.595

Tricot Juliette, Application du droit de l'Union européenne par la Cour de cassation (Rubrique Droit pénal), *Europe*, Avril 2026, n°4.

Articles de revue en langue étrangère

Boucobza Isabelle, « La libertà di espressione dei magistrati in bilico » , Article publié le 13 mars 2026 et disponible dans son intégralité sur le site <https://www.giustiziansieme.it/>

Boucobza Isabelle, « La protezione dei diritti umani nell'era digitale : spunti introduttivi », in *Rivista giuridica del Molise e del Sannio*, n° 3/2025, pp. 487-499

Domina Mariia, « The Role of Capital Markets Union in Achieving Sustainable Transition », *Journal of International Banking Law and Regulation*, 2026, vol. 41, issue 4, pp. 114-120.

Domina Mariia, « Court of economic activities: launch of a trial scheme », *International Company and Commercial Law Review*, 2026, issue 4, pp. 22-24.

Kahn Caroline, « Product Liability Under Scientific Uncertainty: Does the PLD 2024 yield new answers ? », in David Messner-Kreuzbauer (dir.), *The Revised Product Liability Directive*, De Gruyter Brill, 2026, p. 211

Colloques, journées d'étude, séminaires

Jeudi 21 mai 2026

Journée des doctorant-e-s du CTAD sur le thème : **la domination en droit**, de 9h à 17h 30 au bâtiment Veil en salle 352

Jeudi 21 mai 2026

Le CEDCACE organise une conférence autour de « **L'apport des droits spéciaux (droit de la concurrence et droit de la distribution) à la réforme du droit des contrats** » à 17h30 au bâtiment Veil en salle 141

Vendredi 22 mai 2026

La liberté d'expression du point de vue du récepteur, journée franco-québécoise, organisée par le CTAD, de 9h45 à 17h au bâtiment de formation continue

Vendredi 22 mai 2026

5^e Séminaire JuImp : histoire de l'imprimé juridique (XVe-XXIe siècles) sur le thème : **imprimeurs, éditeurs et diffuseurs juridiques** organisé par le CTAD-ThéorHis, de 10h à 13h, à la bibliothèque Cujas. Inscription obligatoire

Jeudi 28 mai 2026

Webinaire Histoire du Droit 2.0 organisé par le CHAD se poursuit sur le thème : **Développer un modèle d'exploitation des archives judiciaires avec des outils de haute technologie : le projet Parl-IA-ment(s)** de 17h à 19h en visio-conférence, <https://meet.google.com/inc-nfrd-cjx>

Mardi 9 juin 2026

La revue Intersections, organise une conférence autour de **Kimberlé Crenshaw**, professeur de droit, Columbia Law School et UCLA, à l'occasion de la sortie de son récit autobiographique, **Backtalker**.

De 17h à 19h, au bâtiment Allais- amphi F. L'inscription est obligatoire.

Mercredi 10 juin 2026

Colloque organisé par le CEDCACE sur « **Le devoir européen de vigilance des sociétés : quel avenir ?** » de 9h à 18h, amphithéâtre Weber au bâtiment Max Weber. Inscription obligatoire avant le 1^{er} juin.

Jeudi 11 juin 2026

Webinaire Histoire du Droit 2.0 organisé par le CHAD se poursuit sur le thème : **Parler d'histoire du droit, l'apport du podcast**, de 17h à 19h en visio- conférence, <https://meet.google.com/inc-nfrd-cjx>

Jeudi 11 juin 2026

Séminaire du CTAD sur **les méthodes de recherche en sciences sociales**, de 10h30 à 12h30 en salle 352, du bâtiment S.Veil
Accessible en visioconférence

Vendredi 12 juin 2026

Le CEDCACE organise un colloque sur « **La construction de la norme de procédure civile** », de 8h30 à 17h, en salle des conférences du bât Max Weber. Inscription obligatoire.

Jeudi 18 juin 2026

Séminaire de présentation des travaux des doctorants du CRDP, de 14h à 17h en salle 141 du bâtiment S. Veil

Pour contacter La FiND

Gilduin Davy, directeur
gdavy@parisnanterre.fr

Carine Benayoun, responsable administrative
carine.benayoun@parisnanterre.fr

Université Paris Nanterre, Bât. S.Veil, Bureau 522
200 avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
Tel : 01 40 97 78 16